

Illustration des coûts et frais prévisionnels liés aux services d'investissement et aux instruments financiers

R-Pension

Le présent document vous fournit une illustration de l'ensemble des coûts et frais prévisionnels qui seront générés par la fourniture de services d'investissement de type R-Pension.

Les frais applicables aux produits R-Pension se limitent à la commission de souscription allant de 0,10 % à 2,50 % et aux frais liés à l'instrument financier. Il n'y a pas de droits de garde, pas de frais de gestion et aucune commission de rachat à payer.

Le calcul des coûts prévisionnels tient compte de tous les coûts et frais selon les catégories suivantes tel que prescrit par la Directive Européenne MiFID 2014/65/EU (Markets in Financial Instruments Directive (MiFID II)) datant du 15 mai 2014 et entrant en vigueur le 3 janvier 2018:

- **Les coûts et frais liés aux services d'investissement fournis et facturés par Raiffeisen.**

Ceux-ci se limitent aux commissions de souscription allant de 0,10 % à 2,50 % en fonction de la formule choisie et du montant investi, qui sont débitées du compte du client à chaque souscription. Il n'y a pas d'autres frais Raiffeisen récurrents, non-récurrents, transactionnels ou accessoires à payer.

- **Les coûts et frais liés aux instruments financiers, facturés par des parties tierces.**

Cette rubrique comprend les frais récurrents nets d'éventuelles rétrocessions tels que les « management fees », les frais transactionnels comme par exemple les « brokerage fees » et les coûts accessoires tels que les commissions de performance à l'intérieur du fonds OPCVM sous-jacent.

Tous ces frais ne sont pas débités du compte du client mais sont reflétés dans le prix de l'instrument.

Raiffeisen n'applique aucun frais non-récurrent liés à l'instrument financier au-delà des commissions de souscription qui figurent dans la rubrique des coûts transactionnels liés aux services d'investissement fournis par Raiffeisen.

- **Les rétrocessions reçues par Raiffeisen.**

Raiffeisen ne reçoit aucune rétrocession sur les portefeuilles R-Pension.

Pour établir une estimation des coûts prévisionnels, on tiendra compte des facteurs suivants:

- **Le montant qui est investi chaque année** détermine les frais de souscription.
- **La durée de vie de l'investissement** et
- **le rendement du fonds sous-jacent** qui déterminent, ensemble avec le montant investi annuellement, la valeur du portefeuille et par ce biais les frais récurrents liés aux instruments financiers et les rétrocessions.

Par conséquent, les illustrations de coûts et frais prévisionnels suivantes ont été élaborées sur base d'hypothèses en termes de

- investissement annuel,
- durée de vie du portefeuille et
- rendement annuel moyen du fonds sous-jacent.

Les estimations se basent sur les tarifs Raiffeisen en vigueur au moment de la publication de ce document. En ce qui concerne les frais liés aux instruments financiers, les estimations se basent sur les instruments éligibles pour le produit R-Pension et leurs coûts tels que communiqués par les émetteurs au moment de la publication de ce document.

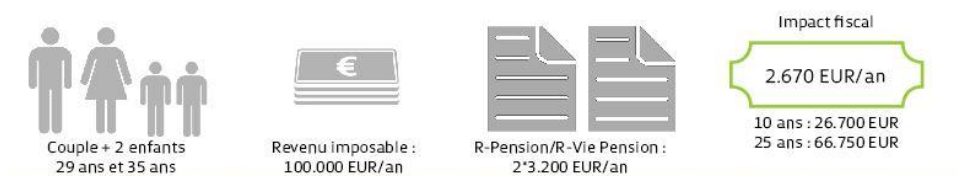
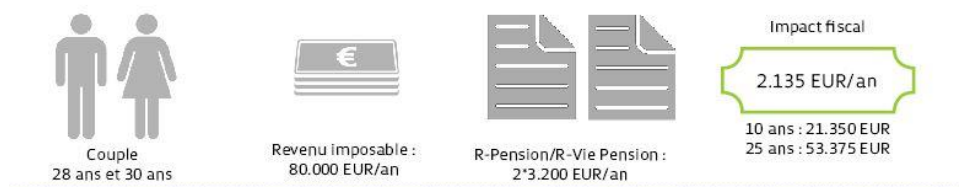
Description

Pour vous permettre d'anticiper votre retraite en toute sérénité, Raiffeisen vous propose R-Pension. Accessible à toute personne âgée de 18 à 65 ans, le produit R-Pension constitue une épargne supplémentaire pour le troisième âge, assortie d'avantages fiscaux immédiats et très appréciables.

L'article 111bis de la loi modifiée concernant l'impôt des revenus prévoit des déductions du revenu imposable annuel. Suite aux modifications relatives aux produits d'épargne-retraite apportées à cet article, le **plafond de déductibilité fiscale** est de **3.200 € par an et par contribuable** depuis le 1er janvier 2017, quelque soit l'âge de ce dernier.

Impact fiscal:

Hypothèses: - Présence d'un autre produit annulant le forfait pour dépenses spéciales.
- L'impact fiscal à la sortie n'est pas pris en compte.



Conditions de déductibilité:

- Le bénéficiaire en cas de vie au terme est le preneur d'assurance
- Le preneur d'assurance est l'assuré et le contribuable
- La durée minimale du contrat est de 10 ans
- L'échéance se situe au plus tôt aux 60 ans de l'assuré et au plus tard à ses 75 ans
- Le capital au terme peut être soit remboursé dans son intégralité au moment de la retraite, soit converti en rente viagère payable mensuellement, soit les deux
- Les primes versées au cours d'une année peuvent excéder le plafond déductible
- Le contrat ne peut pas faire l'objet d'un rachat, d'une avance, d'une mise en gage ou d'une mise en garantie

Imposition des prestations:

- Rente viagère: exempte d'impôt à 50 %
- Capital à l'échéance ou anticipé: imposé à la moitié du taux global



R-Pension - Formule Stocks

Exemple détaillé: Portefeuille « Lux-Pension 50 % »

Ce paragraphe affiche le détail des coûts et frais prévisionnels à base de l'exemple du sous-jacent « LUX-Pension 50 % ».

Hypothèses de calcul:

Durée de vie de l'investissement:	10 ans
Investissement annuel:	3.200 €
Valeur du portefeuille après 10 ans:	43 004 €
Rendement annuel moyen du fonds sous-jacent:	6,80 % (=moyenne arithmétique 2012-2016) *

Répartition détaillée selon les catégories prescrites par la loi:

	MOYENNE ANNUELLE	
	MONTANT	POURCENTAGE
Coûts et frais liés aux services d'investissement fournis par Raiffeisen		
- non-récurrents	-	-
- récurrents	-	-
- transactionnels	80,00 EUR	0,38 %
- accessoires	-	-
Sous-total	80,00 EUR	0,38 %
Coûts et frais liés aux instruments financiers, facturés par des parties tierces		
- non-récurrents	-	-
- récurrents nets d'éventuelles rétrocessions	235,38 EUR	1,12 %
- transactionnels	-	-
- accessoires	-	-
Sous-total	235,38 EUR	1,12 %
Rétrocessions reçues par Raiffeisen	-	-
Total	315,38 EUR	1,50 %

Le **coût total annuel moyen** d'un portefeuille répondant aux critères fixés ci-devant est estimé à 315,38 € ce qui représente 1,50 % de sa valeur moyenne. Les coûts et frais varient en fonction de l'évolution du prix du fonds sous-jacent.

Si le montant investi annuellement reste constant, le montant annuel des frais de souscription y relatifs reste également constant. En revanche, la valeur du portefeuille augmente chaque année et par conséquent le montant des frais récurrents liés au fonds sous-jacent augmente de la même manière sous l'hypothèse que le pourcentage des frais récurrents liés au fonds sous-jacent reste égal chaque année.

Le pourcentage des frais de souscription annuels et le pourcentage du coût total annuel par rapport à la valeur moyenne du portefeuille diminue d'année en année.

Coûts en fonction du fonds sous-jacent

Ce paragraphe donne un aperçu sur les coûts et frais prévisionnels pour tous les sous-jacents disponibles pour la fourniture de services d'investissement de type R-Pension – Formule Stocks.



Hypothèses de calcul:

Investissement annuel:	3.200 €
Durée de vie de l'investissement:	10 ans
Rendement annuel moyen du fonds sous-jacent:	Moyenne arithmétique 2012-2016 *

Coût annuel moyen en pourcentage de la valeur moyenne du portefeuille:

Fonds sous-jacent	Frais de souscription	Frais liés à l'instrument financier	Rétroces-sions	Coût total	Rendement annuel moyen (moyenne arithmétique 2012-2016) *
LUX-Pension marché monétaire	0,02 %	0,78 %	-	0,80 %	0,27 %
LUX-Pension 25 %	0,41 %	1,09 %	-	1,50 %	5,00 %
LUX-Pension 50 %	0,38 %	1,12 %	-	1,50 %	6,80 %
LUX-Pension 75 %	0,36 %	1,42 %	-	1,78 %	8,38 %
LUX-Pension 100 %	0,33 %	1,39 %	-	1,72 %	10,23 %

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

R-Pension - Formule Flux

Exemple détaillé: Portefeuille 60 % « Lux-Pension 100 % » & 40 % « Lux-Pension marché monétaire »

Ce paragraphe affiche le détail des coûts et frais prévisionnels à base de l'exemple des sous-jacents « LUX-Pension 100 % » à 60 % et « Lux-Pension marché monétaire » à 40 %.

Hypothèses de calcul:

Durée de vie de l'investissement:	10 ans
Investissement annuel:	3.200 €
Valeur du portefeuille après 10 ans:	42 490 €
Rendement annuel moyen du fonds sous-jacent:	6,25 % (=moyenne arithmétique 2012-2016) *



Répartition détaillée selon les catégories prescrites par la loi:

	MOYENNE ANNUELLE	
	MONTANT	POURCENTAGE
Coûts et frais liés aux services d'investissement fournis par Raiffeisen		
- non-récurrents	-	-
- récurrents	-	-
- transactionnels	49,28 EUR	0,24 %
- accessoires	-	-
Sous-total	49,28 EUR	0,24 %
Coûts et frais liés aux instruments financiers, facturés par des parties tierces		
- non-récurrents	-	-
- récurrents nets d'éventuelles rétrocessions	236,34 EUR	1,15 %
- transactionnels	-	-
- accessoires	-	-
Sous-total	236,34 EUR	1,15 %
Rétrocessions reçues par Raiffeisen	-	-
Total	285,62 EUR	1,39 %

Le **coût total annuel moyen** d'un portefeuille répondant aux critères fixés ci-devant est estimé à 285,62 € ce qui représente 1,39 % de sa valeur moyenne. Les coûts et frais varient en fonction de l'évolution du prix du fonds sous-jacent.

Si le montant investi annuellement reste constant, le montant annuel des frais de souscription y relatifs reste également constant. En revanche, la valeur du portefeuille augmente chaque année et par conséquent le montant des frais récurrents liés au fonds sous-jacent augmente de la même manière sous l'hypothèse que le pourcentage des frais récurrents liés au fonds sous-jacent reste égal chaque année.

Le pourcentage des frais de souscription annuels et le pourcentage du coût total annuel par rapport à la valeur moyenne du portefeuille diminue d'année en année.

Coûts en fonction du fonds sous-jacent

Ce paragraphe donne un aperçu sur les coûts et frais prévisionnels pour toutes les combinaisons de sous-jacents disponibles pour la fourniture de services d'investissement de type R-Pension – Formule Flux.

Hypothèses de calcul:

Investissement annuel:	3.200 €
Durée de vie de l'investissement:	10 ans
Rendement annuel moyen du fonds sous-jacent:	Moyenne arithmétique 2012-2016 *



Coût annuel moyen en pourcentage de la valeur moyenne du portefeuille:

Fonds sous-jacent	Frais de souscription	Frais liés à l'instrument financier	Rétrocessions	Coût total	Rendement annuel moyen (moyenne arithmétique 2012-2016) *
90 % LUX-Pension marché monétaire & 10 % LUX-Pension 100 %	0,06 %	0,84 %	-	0,90 %	1,27 %
80 % LUX-Pension marché monétaire & 20 % LUX-Pension 100 %	0,11 %	0,90 %	-	1,01 %	2,26 %
70 % LUX-Pension marché monétaire & 30 % LUX-Pension 100 %	0,14 %	0,96 %	-	1,10 %	3,26 %
60 % LUX-Pension marché monétaire & 40 % LUX-Pension 100 %	0,18 %	1,02 %	-	1,20 %	4,67 %
50 % LUX-Pension marché monétaire & 50 % LUX-Pension 100 %	0,21 %	1,08 %	-	1,29 %	5,25 %
40 % LUX-Pension marché monétaire & 60 % LUX-Pension 100 %	0,24 %	1,15 %	-	1,39 %	6,25 %

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Ce document n'est communiqué qu'à titre illustratif. Les coûts et frais réellement supportés au sein d'un portefeuille peuvent varier en fonction de la composition réelle du portefeuille. Ces derniers seront communiqués à chaque titulaire d'un portefeuille-titres annuellement à partir de 2019.

